

## ANNEXE C

### *Secteur composite (mixte) dans l'OCDE et une sélection de pays non-OCDE*

	Pays dans lesquels les entreprises composites opèrent	Disponibilité de données distinctes sur les entreprises composites
<b>Pays de l'OCDE</b>		
Australie	Non	x
Autriche	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui
Canada <sup>1</sup>	Oui	Oui
Chili	Non	x
République tchèque	Oui	Oui
Danemark	Non	x
Estonie	Non	x
Finlande	Oui	Non
France	Oui	Oui
Allemagne	Non	x
Grèce	Oui	Oui
Hongrie	Oui	Oui
Islande <sup>2</sup>	Non	Non
Irlande	Non	x
Israël	Oui	Oui
Italie	Oui	Oui
Japon	Non	x
Corée	Non	x
Lettonie	Non	x
Luxembourg <sup>3</sup>	Oui	Oui
Mexique	Oui	Oui
Pays-Bas	Non	x
Nouvelle-Zélande	Oui	Non
Norvège	Non	x
Pologne	Non	x
Portugal <sup>4</sup>	Oui	Oui
République slovaque	Oui	Oui
Slovénie	Oui	Oui
Espagne <sup>5</sup>	Oui	Oui
Suède	Non	x
Suisse	Non	x
Turquie	Oui	Oui
Royaume-Uni	Oui	Oui
États-Unis	Non	x

	Pays dans lesquels les entreprises composites opèrent	Disponibilité de données distinctes sur les entreprises composites
<b>Sélection de pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe</b>		
Hong Kong, Chine	Oui	Non
Inde	Non	x
Indonésie	..	..
Lituanie	Oui	Oui
Malaisie	Oui	Oui
Russie	Oui	Non
Singapour	Oui	Oui
Afrique du Sud	Oui	Oui
Sri Lanka	Oui	Oui
Thaïlande	Non	x
<b>Sélection de pays d'Amérique Latine</b>		
Argentine	Oui	Oui
Bolivie	..	..
Brésil	Oui	Oui
Colombie	Non	x
Costa Rica	Oui	Oui
Cuba	..	..
Équateur	..	..
El Salvador	Oui	Oui
Guatemala	Oui	Oui
Honduras	Oui	Oui
Nicaragua	Oui	Oui
Panama	Oui	Oui
Paraguay	Oui	Oui
Pérou	Oui	Oui
Porto Rico	..	..
Uruguay	Oui	Oui

1. Les compagnies d'assurance-vie sont autorisées à fournir une couverture pour les risques d'accident et de maladie. Les données relatives à leurs activités d'assurance-vie et non-vie (y compris accident et maladie) sont fournies séparément dans la catégorie composite.
2. Il n'y a pas d'entreprises composites, à l'exception de deux compagnies d'assurance-vie avec de faibles opérations dans l'assurance contre les accidents et la maladie. Mais elles sont classées parmi les entreprises d'assurance-vie.
3. Aucune compagnie officielle n'est autorisée à exercer à la fois dans le secteur vie et non-vie. Cependant, une filiale composite portugaise a une activité d'assurance sur le marché.
4. Pour les comptes de résultats (par exemple les primes), les données sont distinctes, mais pour l'information concernant le bilan et la solvabilité (par exemple le ratio de solvabilité, capital, ROE...) elles ne sont pas séparées.
5. Les entreprises mixtes opérant en Espagne doivent présenter les comptes techniques et non-techniques pour toutes les catégories d'assurance non-vie et vie séparément. Les données du bilan sont présentées ensemble, sans différenciation.

Source : Statistiques des assurances de l'OCDE au niveau mondial.



Extrait de :  
**OECD Insurance Statistics 2016**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/ins\\_stats-2016-en](https://doi.org/10.1787/ins_stats-2016-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2017), « Secteur composite (mixte) dans l'OCDE et une sélection de pays non-OCDE », dans *OECD Insurance Statistics 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/ins\\_stats-2016-44-fr](https://doi.org/10.1787/ins_stats-2016-44-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).